

Damgan. Le port de Pénerf et les mouillages gérés par la Compagnie des Ports.

Depuis le 1er janvier 2022, ce transfert de gestion à la Compagnie des Ports du Morbihan est effectif. Mercredi 23 février 2022, au port de Pénerf à Damgan (Morbihan), les partenaires ont signé la convention.

[Ouest-France](#) Publié le 25/02/2022 à 19h52

Si le port départemental était géré en régie directe par la commune de Damgan (Morbihan), les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur le domaine public maritime de l'État sont gérées par la commune, en lien étroit avec trois associations : l'AUMBK (Association des usagers des mouillages de la baie de Kervoyal) présidée par Claude Flinois ; l'AMDLS (Association des mouillages de Damgan Littoral sud) présidée par Jean-Jacques Trichet, l'ADMAD (Association des détenteurs de mouillages autorisés du Dibenn) pilotée par Pierre-Marie Lebreton.

Ce transfert a fait l'objet de la signature d'une convention de partenariat, mercredi 23 février 2022, entre les trois associations et la Compagnie des Ports du Morbihan, en présence de la municipalité. Le port, lui, était représenté par l'AUPP (Associations des usagers du port) dont le président est Gilles Brisé.

Les associations, des interlocuteurs privilégiés

La présente convention de partenariat scelle la volonté mutuelle de s'entraider pour réussir ensemble ce projet qui va dans le sens de l'amélioration de l'accueil des plaisanciers. Cette convention va permettre de préciser les modalités de partenariat des associations avec le nouveau gestionnaire, la commune souhaitant maintenir ce lien particulier avec les associations municipales sur cet espace territorial.

Les associations sont des interlocuteurs privilégiés pour la collectivité de Damgan et la CPM, pour garder le lien et le contact avec les usagers. Elles seront associées lors des réunions annuelles du comité stratégique pour assurer l'unité et la convergence de vues, entre les souhaits exprimés par les usagers et le développement de l'activité plaisance et les usages des professionnels.

UPPM. Revue de presse 2022